

Composition des jurys d'examen

Année universitaire 2025-2026

- VU** les articles L. 612-5, L. 613-1 et L. 712-2 du Code de l'éducation ;
- VU** le décret du 17 décembre 1933 relatif à l'obligation de participer aux jurys d'examens et concours ;
- VU** la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- VU** l'arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 2017 relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme ;
- VU** l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU** le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- VU** le décret n° 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délibération n°CFVU 2025-005 du 18 septembre 2025 approuvant les modalités de contrôle de connaissances et des compétences des formations PASS et L.AS ;
- VU** les propositions du Directeur de l'UFR de Médecine

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1

Les jurys d'admission des 2^{ème} et 3^{ème} années des études médicales, pharmaceutiques, maïeutique et odontologie sont composés des personnes désignées ci-après :

Président.e : Frédéric DENIS, Directeur de l'UFR d'Odontologie de Tours

Membres : Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR de Médecine de Tours
Isabelle BOIDRON-BALLIGAND, Enseignante à l'école de Sages-femmes de Tours
Denys BRAND, Directeur de l'UFR de Pharmacie de Tours
Céline CLEMENT, Maître de Conférence des Universités en Odontologie UFR d'Odontologie de Tours
Catherine GAUDY-GRAFFIN, Professeur des Universités Praticien Hospitalier UFR de Médecine de Tours
Matthieu JUSTE, Maître de Conférence des Universités, UFR de Pharmacie de Tours
Marlène LACROIX, Directrice de l'École de Sage-Femmes de Tours

Article 2.

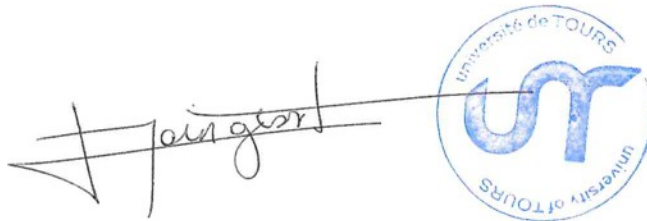
Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 24 novembre 2025

le Président de l'Université

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Philippe Roingeard', written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Université de TOURS' at the top and 'University of TOURS' at the bottom, with a stylized 'UT' logo in the center.

Philippe ROINGEARD